

geois, le ministre d'Etat et le sujet du roi de Hollande doivent s'effacer pour que votre beau travail produise tout son effet . . . »

Du conseiller à la Cour de Nancy et président du Congrès des Américanistes Lucien Adam, Servais reçut les appréciations suivantes, datées de Walferdange le 25. 9. 1877: «En principe je suis d'accord avec M. Funck-Brentano sur presque tous les points. Je vous signalerai en outre la nécessité de faire disparaître ça et là quelques imperfections de style dus en grande partie à des distractions du copiste.»³⁾

Comme Th. Funck-Brentano avait recommandé à Servais de faire paraître son travail chez l'éditeur Plon de Paris, c'est avec celui-ci que l'auteur signa le 20. 11. 1878 un contrat pour compte à demi et un tirage de 1 000 exemplaires.

La première partie, historique, est intéressante parce qu'elle décrit d'une façon objective l'attitude du Grand-Duché au sein de la Confédération germanique jusqu'à sa dissolution.

Pour ce qui concerne l'«affaire du Luxembourg», mentionnons qu'avant de donner le «bon à tirer», Servais avait envoyé le 12. 1. 1879 à une personnalité de l'entourage du Roi Grand-Duc (que nous n'avons pu identifier) les épreuves des parties se rapportant à Guillaume III, épreuves qui devaient faire l'objet de l'entretien que l'auteur se proposait d'avoir avec cette personne lors de son prochain voyage aux Pays-Bas.

Dans sa lettre d'accompagnement, Servais déclara: «Ayant à parler des actes de notre Souverain en 1867, je cite des pièces presque toutes inconnues jusqu'à ce jour qui les expliquent, je réfute par elles d'une manière péremptoire, je crois, les calomnies qu'on a répandues en Allemagne et qu'on reproduit tous les jours . . . »⁴⁾

En effet, il importait à Servais de laver le Roi Grand-Duc du reproche d'avoir, dans un sentiment d'hostilité vis-à-vis du Grand-Duché, «soulevé la question de la cession . . . » et cela — comme il l'écrivit à l'éditeur Plon — «pour se procurer de l'argent.» Et pourtant: «Ce n'est pas une apologie (p. 79) que nous avons voulu faire; nous avons dû insister parce que la vérité historique a été alternée et la responsabilité des événements déplacée d'une manière à peine croyable.» (V. ce que nous avons écrit au fasc. IX, p. 194 s.)

Par ailleurs Servais expose non seulement les difficultés que suscita la neutralisation de notre pays mais il insiste également sur le caractère tout spécial de la neutralité luxembourgeoise qui, tout en se voyant enlevé, par les puissances, le droit de se défendre, prévoit néanmoins la faculté de conclure des accords économiques avec «le voisin prépondérant, malgré les inévitables rapports politiques qui en dussent résulter.»⁵⁾

Il reste aussi à relever qu'en cet ouvrage également, et malgré la regrettable fin des rapports entre Servais et le prince Henri en 1874, l'auteur n'a pas laissé percer de rancune dans sa plume. Bien